

Chers citoyennes et citoyens,

Voilà que 2021 s'achève et que nous sommes encore aux prises avec la pandémie de COVID-19 et ses répercussions. Après une année 2020 particulièrement difficile, celle qui vient de passer nous a permis de retrouver un certain train de vie et de relancer nos activités. Malgré tout, la Ville fait tout de même face, comme les entreprises, à des défis tels que le manque de main-d'œuvre ainsi que l'indexation continuelle des coûts, et doit y réagir en prenant des décisions éclairées.

Les quatre dernières années ont été marquées par une phase de consolidation qui a généré une stabilité financière alors que depuis 3 ans, les taux de taxes sont demeurés les mêmes. Les quatre ans à venir seront quant à eux ponctués d'une phase de réalisation alors que de nombreux projets seront mis en action, après une longue période d'analyse et de planification, mais toujours selon la capacité de payer de nos citoyennes et citoyens.

D'abord, l'important réaménagement du parc Amable-Chalut avec la construction de la nouvelle école primaire dans le même secteur a débuté par son démantèlement. Le chantier du nouvel établissement scolaire sera entrepris dès le printemps 2022 et chevauchera les travaux de réaménagement, qui comprendront notamment le déplacement d'une conduite de distribution d'eau, actuellement sous la portion de la rue Jetté qui sera couverte par la nouvelle école.

Notre demande de subvention déposée l'an dernier au ministère de l'Éducation pour la construction d'une patinoire réfrigérée couverte nous a été accordée, à notre plus grand bonheur, et pourra donc voir le jour en 2023. À cela s'ajoute la relocalisation du parc à planches à roulettes, ainsi qu'une toute nouvelle piste à vagues, mieux connue

sous le nom de *pumptrack*, pour laquelle une autre demande de subvention a été déposée et est en cours de traitement. Ce secteur sera littéralement métamorphosé, mais surtout, permettra à l'ensemble des élèves prairiquois d'accéder à toutes nos précieuses infrastructures de loisirs, de culture et de sports dans un aménagement sécuritaire et de proximité. Il s'agit là d'un projet qui correspond en tout point à notre mission visant le bien-être de la population, *à la mesure des familles*.

Ensuite, notre nouveau plan d'urbanisme poursuit sa mise en place et se concrétise graduellement. Nous sommes persuadés que celui-ci viendra dynamiser nos artères commerciales et le cœur de la ville. Des consultations ont eu lieu et bientôt viendra le temps de vous présenter le fruit de notre travail pour en arriver à une mise en action.

Finalement, la suite du développement de notre parc industriel progresse grandement. Les études ont été effectuées et les mandats ont été donnés. Le déploiement d'une nouvelle phase d'envergure nous permettra de mettre à la disposition des industriels un terrain de plus d'un million cinq cent mille pieds carrés. De quoi rendre la Ville de Notre-Dame-des-Prairies un important compétiteur sur le plan régional et national. L'engouement est notable et nous avons bien hâte de voir ce projet devenir réalité.

Comme vous pouvez le constater, le personnel et le conseil municipal de la Ville ne cessent de mettre les efforts nécessaires au développement et au rayonnement de notre municipalité, le tout malgré une situation complexe et en constant changement depuis mars 2020. Rien ne peut les arrêter! Je les remercie du fond du cœur. Nous continuerons d'avancer, étape par étape, chacun de nos dossiers, tout en continuant de nous adapter au meilleur de nos capacités.

Je laisse maintenant la parole à M. Régis Soucy, responsable de la Commission des finances, qui vous présentera le budget 2022, qui s'inscrit dans la volonté de maintenir les services à un haut niveau tout en s'assurant que l'équité fiscale soit maintenue dans ces circonstances encore bien particulières.

Suzanne Dauphin, mairesse

Notre-Dame-des-Prairies, 20 décembre 2021